

# Le référent employeur pour la prévention du harcèlement sexuel et du sexisme

## OBJET DE LA FORMATION

Toutes les entreprises de plus de 250 salariés sont légalement tenues de nommer un référent prévention du harcèlement sexuel et des comportements sexistes (Article L1153-5-1 du Code du Travail).

## PROGRAMME DE FORMATION

### Le rôle du référent de prévention du harcèlement sexuel et sexisme

- Une obligation légale au contenu peu précis
- Un rôle à inventer
- Le positionnement du référent par rapport aux autres acteurs de l'entreprise
- Coopérer entre acteurs aux rôles différents

### Connaitre les fondamentaux pour tenir son rôle

*Cette partie sera l'objet d'apport de connaissances en alternance avec le traitement de cas pratiques*

- Le harcèlement sexuel :
  - La double définition légale : chantage sexuel ; propos et comportements à connotation sexuelle
  - La responsabilité de l'employeur : harcèlement au travail et en dehors
  - Sanctions et responsabilité
  - Réagir face à des comportements à risques
- Les agissements sexistes :
  - Le « sexisme ordinaire »
  - Un cadre juridique récent
  - Grille d'analyse des agissements sexistes
  - Favoriser la prise de conscience et faciliter l'évolution des mentalités
- Les incivilités :
  - Les différentes catégories d'incivilités, des plus anodines aux plus graves
  - Responsabilité de chacun
  - Comprendre la nécessité de réagir pour éviter la banalisation des « petits faits » et éviter la dégradation des ambiances de travail propices à des faits plus graves

### Tenir son rôle

*Cette partie sera l'occasion de travailler à partir de jeux de rôles*

- La déontologie comme principe indispensable à l'efficacité
- Entendre plaignants et mis en cause
- Évaluer, contextualiser, conseiller, orienter
- Faire remonter les difficultés pour renforcer la prévention
- Contribuer à la prévention
- Les principes de la prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Méthodologie pour favoriser le changement de comportements

## OBJECTIFS

- Connaitre les fondamentaux indispensables à cette mission
- Définir leur rôle concret dans le cadre de la définition légale afin de contribuer efficacement à la prévention
- S'entraîner à tenir ce rôle notamment dans le rapport direct aux personnes plaignantes, témoins ou mises en causes

## Public

- Référent employeur pour la prévention du harcèlement sexuel et du sexisme



1 jour (07 heures)



Intra : devis sur demande



Référence de la formation : QVT4

## Les + de la formation

- Les formateurs ont tous une grande expérience en prévention de risques psychosociaux et enquêtes sur plainte pour harcèlement moral ou sexuel.
- Pédagogie centrée sur l'exemple et l'entraînement par jeux de rôle.